



S.I.R.D.

135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **01-08**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
du 30 janvier 2008**

Le trente janvier deux mille huit, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Marcel REPELLIN, Maire de Seyssinet-Pariset

Date de convocation : 21 janvier 2008

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 10 Votants : 10

Présents : Michel BAFFERT, Yannick BOULARD, René CARREL, Jeanine CARRIER, Guy EYBERT-GUILLON, Jacques GAUTHIER, Claude GRANDO, Muriel GUGLIELMI, Amédée MATRAIRE, Marcel REPELLIN

Absents excusés : Mmes BROUZET, SUCHEL, RAMUS, CHAPUIS, MM COIGNE, MERLE, DUCLOT, ROUX, JULLIEN,

Président de séance : Marcel REPELLIN

Secrétaire de Séance : Jeanine CARRIER

Rappel du quorum : 10

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

Débat d'orientation Budgétaire- Adoption

Rapporteur : Marcel REPELLIN

La loi d'orientation budgétaire n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, prévoit la tenue d'un débat d'orientation budgétaire au sein de l'Assemblée délibérante dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget.

OBJECTIFS DU DOB

- Discuter des orientations budgétaires (préfigure les priorités qui seront affichées dans le budget primitif)
- Informer le comité syndical sur l'évolution de la situation financière du SIRD
- S'exprimer sur la stratégie financière pour les années à venir

Le DOB n'a aucune valeur décisionnelle. Néanmoins, sa teneur doit faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Les membres du comité syndical débattent des orientations budgétaires pour l'année 2008 à partir du document ci-joint remis à chacun d'eux.

Les membres du comité syndical prennent acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits
Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 31 janvier 2008

Le Président,

Marcel REPELLIN